

SOITEC

Société anonyme au capital de 23 132 418,40 €
Siège social : Parc Technologique des Fontaines, Chemin des Franques, 38190 Bernin
384 711 909 R.C.S. Grenoble

RESUME DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 AVRIL 2016

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1^{ère} résolution – Nomination de Monsieur Christophe Gégout en qualité de membre du Conseil d'administration

Cette résolution soumet à votre approbation la nomination de Monsieur Christophe Gégout (Président de CEA Investissement et Directeur Général adjoint du CEA) en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans. Sa nomination ne sera effective qu'à compter de la réalisation des augmentations de capital réservées à Bpifrance Participations, CEA Investissement et National Silicon Industry Group faisant l'objet des résolutions n° 8, 9 et 10.

2^{ème} résolution – Nomination de Monsieur Xi Wang en qualité de membre du Conseil d'administration

Cette résolution soumet à votre approbation la nomination de Monsieur Xi Wang (Président de National Silicon Industry Group) en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans. Cette nomination ne sera effective qu'à compter de la réalisation des augmentations de capital réservées à Bpifrance Participations, CEA Investissement et National Silicon Industry Group faisant l'objet des résolutions n° 8, 9 et 10.

3^{ème} résolution – Nomination de Monsieur Weidong Ren en qualité de membre du Conseil d'administration

Cette résolution soumet à votre approbation la nomination de Monsieur Weidong Ren (Directeur Général de National Silicon Industry Group) en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans. Sa nomination ne sera effective qu'à compter de la réalisation des augmentations de capital réservées à Bpifrance Participations, CEA Investissement et National Silicon Industry Group faisant l'objet des résolutions n° 8, 9 et 10.

4^{ème} résolution – Nomination de Madame Monica Beltrametti en qualité de membre du Conseil d'administration

Cette résolution soumet à votre approbation la nomination avec prise d'effet immédiate de Madame Monica Beltrametti en qualité d'administratrice indépendante de la Société pour une durée de 4 ans.

5^{ème} résolution – Nomination de Madame Nadine Foulon-Belkacémi en qualité de membre du Conseil d'administration

Cette résolution soumet à votre approbation la nomination avec prise d'effet immédiate de Madame Nadine Foulon-Belkacémi en qualité d'administratrice indépendante de la Société pour une durée de 4 ans.

6^{ème} résolution – Nomination de Madame Laurence Delpy en qualité de membre du Conseil d'administration

Cette résolution soumet à votre approbation la nomination avec prise d'effet immédiate de Madame Laurence Delpy en qualité d'administratrice indépendante de la Société pour une durée de 4 ans.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

7^{ème} résolution – Approbation d'une opération de recapitalisation de la Société par voie d'augmentations de capital réservées et avec maintien du droit préférentiel de souscription

Cette résolution soumet à votre approbation dans son ensemble l'opération de recapitalisation de la Société constitué des augmentations de capital réservées à Bpifrance Participations, CEA Investissement et National Silicon Industry Group faisant respectivement l'objet des résolutions 8, 9 et 10 ainsi que de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription faisant l'objet de la 11^{ème} résolution.

8^{ème} résolution – Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en numéraire par voie d'émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de Bpifrance Participations

Il est proposé à l'Assemblée Générale de donner une délégation de compétence au Conseil d'administration jusqu'au 26 mai 2016 inclus afin de procéder à une augmentation du capital de la Société réservée à Bpifrance Participations d'un montant nominal total de 3.163.016,30 € à travers la création et l'émission, au prix unitaire de 0,55 €, de 31.630.163 actions nouvelles de 0,10 € de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant total 17.396.589,65 €, prime d'émission incluse. Cette délégation ne pourra être mise en œuvre que si toutes les résolutions 1 à 7 et 9 à 12 sont approuvées par l'Assemblée Générale.

9^{ème} résolution – Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en numéraire par voie d'émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de CEA Investissement

Il est proposé à l'Assemblée Générale de donner une délégation de compétence au Conseil d'administration jusqu'au 28 février 2017 inclus afin de procéder à une augmentation du capital de la Société réservée à CEA Investissement composée (i) d'une première émission d'un montant nominal 5.370.194,40 €, à travers la création et l'émission, au prix unitaire de 0,55 €, de 53.701.944 actions nouvelles de 0,10 € de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant total 29.536.069,20 €, prime d'émission incluse, ainsi que (ii) d'une seconde tranche réalisée par la création et l'émission, au prix unitaire de 0,55 €, d'un nombre d'actions nouvelles de 0,10 € de valeur nominale chacune représentant au maximum 0,50 % du capital social de la Société après réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription faisant l'objet de la 11^{ème} résolution. Cette délégation ne pourra être mise en œuvre que si toutes les résolutions 1 à 8 et 10 à 12 sont approuvées par l'Assemblée Générale.

10^{ème} résolution – Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en numéraire par voie d'émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de National Silicon Industry Group

Il est proposé à l'Assemblée Générale de donner une délégation de compétence au Conseil d'administration jusqu'au 26 mai 2016 inclus afin de procéder à une augmentation du capital de la Société réservée à National Silicon Industry Group (ou à l'une de ses filiales détenue, directement ou indirectement, à 100% et ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne) d'un montant nominal total de 5.370.194,40 €, à travers la création et l'émission, au prix unitaire de 0,55 €, de 53.701.944 actions nouvelles de 0,10 € de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant total 29.536.069,20 €, prime d'émission incluse. Cette délégation ne pourra être mise en œuvre que si toutes les résolutions 1 à 9 et 11 à 12 sont approuvées par l'Assemblée Générale.

11^{ème} résolution – Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société pour un montant nominal maximal de 103 500 000 euros

Il est proposé à l'Assemblée Générale de donner une délégation de compétence au Conseil d'administration jusqu'au 31 décembre 2016 inclus afin de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total compris, prime d'émission incluse, entre 53,5 millions d'euros et 103,5 millions

d'euros, étant précisé que le prix unitaire de souscription des actions nouvelles, le montant de la prime d'émission ainsi que le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation de compétence seront déterminés par le Conseil d'administration qui fixera le montant total, prime d'émission incluse, de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée en vertu de cette délégation de compétence en fonction des besoins de financement de la Société à l'issue de la procédure de rachat total ou partiel des OCEANES 2018. Cette délégation ne pourra être mise en œuvre que si toutes les résolutions 1 à 10 et 12 sont approuvées par l'Assemblée Générale.

12^{ème} résolution – Modifications des Statuts

Il est proposé à l'Assemblée Générale de modifier les articles 11, 12, 15 et 17 des statuts de la Société afin de tenir compte de certaines évolutions législatives et réglementaires ainsi que de l'évolution de la gouvernance de la Société qui résulterait de la réalisation du projet d'augmentations de capital faisant l'objet des résolutions 7 à 11.

13^{ème} résolution – Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

Il est proposé à l'Assemblée Générale de donner une délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, afin de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximum de 500.000 euros de nominal, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou de plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou équivalents) qui seraient mis en place au sein du groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société, étant précisé que le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital serait au moins égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action sur Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (sous réserve de la possibilité pour le Conseil d'administration de réduire ou de supprimer, s'il le juge opportun, cette décote dans les limites légales et réglementaires).

14^{ème} résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société

Il est proposé à l'Assemblée Générale de donner une délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription faisant l'objet de la 11^{ème} résolution, afin de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières (en ce compris les bons et les titres de créances) émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions ordinaires de la Société, étant précisé que (i) le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation ne pourra dépasser le plafond de 40 millions d'euros de nominal, ou la contre-valeur de ce montant (augmenté le cas échéant des du montant nominal des augmentations de capital au titre des actions ordinaires à émettre éventuellement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières et des titulaires d'autres droits donnant accès au capital de la Société) et que (ii) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilés, donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation de compétence ne pourra dépasser le plafond de 150 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant.

15^{ème} résolution – Programme d'incitation à long terme de certains salariés et mandataires sociaux : création d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires à l'issue d'un délai de 3 ans, sous réserve de conditions de performance

Dans le cadre de la mise en place d'un programme d'incitation à long terme de certains salariés et mandataires sociaux, il est proposé à l'Assemblée Générale de créer une nouvelle catégorie d'actions de préférence d'une valeur

nominale unitaire de 0,10 euro, non-admise sur le marché réglementé d'Euronext, à laquelle il ne sera attaché aucun droit de vote ni aucun droit à dividende.

Les titulaires de ces nouvelles actions de préférence bénéficieront, au terme d'un délai de 3 ans à compter de leur attribution et sous réserve de la réalisation à l'issue de cette période de conditions de performance déterminées, d'un droit à conversion des actions de préférence en actions ordinaires de la Société.

Ces conditions de performance, sérieuses et exigeantes, sont basées (i) pour 50 % en fonction de la réalisation des objectifs basés sur le critère d'EBITDA et (ii) pour 50 % en fonction de la réalisation des objectifs basés sur le critère de cours de bourse, et assurent ainsi un parfait alignement des intérêts du management avec celui des actionnaires.

16^{ème} résolution – Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de préférence au profit de salariés et de mandataires sociaux

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan décrit à la résolution 15, il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, dans les limites fixées par l'Assemblée Générale, à des attributions gratuites d'actions de préférence, au profit des cadres dirigeants et/ou mandataires sociaux (au sens de l'article L.225-197-1 du Code de commerce) exerçant des fonctions stratégiques sur le périmètre de la Société et/ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre d'actions ordinaires pouvant être créées en cas de conversion des actions de préférence ne pourra excéder 5,5 % du capital social de la Société à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société augmenté du montant nominal correspondant au montant des augmentations de capital décidées en vertu des huitième, neuvième, dixième et onzième résolutions dans la limite d'un montant total (prime d'émission incluse) de 130 millions d'euros (montant au-delà duquel les titulaires d'actions de performance seront dilués).

Techniquement, la période d'acquisition des actions de préférence attribuées gratuitement sera d'une durée de 1 an et la période de conservation sera d'une durée de 2 ans, étant rappelé que :

- les actions ordinaires ne seront éventuellement attribuées qu'à l'issue d'une période de 3 ans suivant l'attribution des actions de préférence ; et
- le ratio de conversion sera déterminé en fonction de la réalisation des conditions de performance mesurée sur cette même période de 3 ans.

17^{ème} résolution – Pouvoirs pour les formalités

Cette résolution a pour objet de permettre l'accomplissement des formalités consécutives à l'Assemblée Générale.